



DECLARATION PREALABLE DE LA FSU au CIEN du 21 septembre 2020

La rentrée 2020 est une rentrée exceptionnelle, c'est une rentrée de tous les dangers : la menace sanitaire va croissant et les conséquences économiques et sociales des mois de confinement se font lourdement sentir. Les suppressions d'emplois se multiplient et la précarité frappe de nombreuses familles en Ile-de-France (voir rapport IAU « *Gentrification et paupérisation au cœur de l'Ile-de-France* » de mai 2019 et la récente étude (septembre 2020) de l'APUR sur les inégalités de revenus en Ile-de-France), laissant notamment une partie de sa jeunesse sans perspectives d'avenir.

Dans l'Education nationale, trois semaines après la rentrée des élèves et des professeurs, les cas de COVID se multiplient de manière inquiétante. Dans de nombreux établissements, écoles ou classes sont temporairement fermés. De plus en plus d'élèves et de personnels sont placés en quatorzaine et pour certains atteints de la COVID-19.

Nous demandons qu'en préalable de ce CIEN un point complet soit fait sur la situation sanitaire des établissements scolaires en Ile-de-France.

La FSU avait alerté en amont sur le manque de préparation et avait souligné que le manque récurrent de moyens aurait à cette rentrée des effets amplifiés et elle constate une grande hétérogénéité et une certaine cacophonie dans la gestion de la crise sanitaire. Il faut dire que la multiplication des documents de références – élaborés en outre sans concertation – et le flot continu des interventions médiatiques ne facilitent pas l'appropriation des conduites à tenir par les agent.e.s qui en ont la responsabilité.

Donc, une rentrée ça se prépare ! D'autant plus quand le contexte sanitaire est périlleux et que le confinement a profondément creusé les inégalités entre élèves plus particulièrement dans les zones de l'éducation prioritaire et dans l'enseignement professionnel. En mai, la FSU, en Ile-de-France, avait alerté Monsieur le Préfet de région sur les risques de décrochage scolaire important notamment liés à la fracture numérique : absence de matériel informatique dans certaines familles, connexion insuffisante et difficulté à s'appropriier les outils numériques pour les élèves déjà en difficulté scolaire. Monsieur le Préfet s'était engagé à ce qu'un dispositif, en lien avec les rectorats, soit mis en place avec les moyens nécessaires : nous n'avons eu aucun retour.

Nous demandons ***qu'un bilan précis sur le décrochage scolaire pendant le confinement et en cette rentrée scolaire soit fait*** au cours de ce CIEN ainsi que des actions menées pour y remédier notamment les mesures de rentrée dans le cadre du « Plan jeune ».

Par ailleurs la FSU s'indigne de l'absence de préparation et de réflexion - de la part de l'Education nationale et du Ministère de l'Agriculture - sur l'impact psychologique qu'a pu provoquer le confinement chez certains élèves et donc de prise en compte pour cette rentrée - cette remarque est aussi valable pour les personnels. De même, les nombreux mois sans classe, auront un effet sur le niveau scolaire, particulièrement sur les publics fragiles. Les propositions de la FSU n'ont pas été entendues : recrutement supplémentaires d'enseignant.e.s par l'ouverture de places au concours, classes en petits groupes, modification des programmes scolaires.

Et ce n'est pas le dispositif dit des « vacances apprenantes » qui remédiera aux difficultés des publics en décrochage scolaire : il a concerné peu d'élèves et rarement ceux en réelle difficulté scolaire. Et des évaluations plus de deux semaines après la rentrée ne pourront être la solution aux nombreuses difficultés rencontrées par les élèves, leurs familles et les personnels.

Mais une rentrée ça se prépare...

- Sur les points à l'ordre du jour :

- A propos du « Point d'information sur la rentrée 2020 » :

Nous tenons, tout d'abord, à protester à propos des documents envoyés. Ils sont très incomplets et imprécis – au regard de ce que nous recevions habituellement - notamment sur l'évolution de l'offre de formation en lycée et carte des SELO. Les informations sur les moyens administratifs, de laboratoire et infirmiers ont disparu. Et nous constatons une nouvelle fois l'absence totale de l'enseignement agricole public dans les documents !

Mais là où nous sommes indignés c'est que l'Ile-de-France accueille dans ses lycées 3854 élèves en plus, entre les 3 séries et le Postbac – l'équivalent de 3 lycées – et que l'Education nationale supprime 64 postes (les chiffres sont très imprécis : -18 à Créteil, -78 à Paris, + 32 à Versailles) dans ses 3 rectorats, à peine compensés par des HSA.

Il y a donc moins de moyens d'enseignement à la rentrée avec pas loin de 4000 élèves en plus.

De plus, nous dénonçons le remplacement de nombreux postes par des HSA, particulièrement accentué sur les académies de Paris et Créteil.

Nous réaffirmons notre opposition à la mixité des publics particulièrement préconisée dans l'académie de Versailles. Il serait intéressant d'avoir un retour sur la reprise des cours à cette rentrée, après cette période de confinement. Combien d'apprentis dans une classe mixée ont concrètement suivi l'enseignement à distance ? Quelle pédagogie préconisez-vous alors ?

- Sur La DGFL :

Première observation, sur beaucoup d'établissements, les personnels ATTE sont en difficulté. La crise sanitaire et les protocoles successifs entraînent des surcharges pour les agents des collectivités territoriales : nettoyage approfondi des salles et désinfection , des couloirs, de sanitaires, aération des salles qui allonge le temps de travail avant la fermeture des établissements, à cela s'ajoute la demi-pension qui mobilise plus de personnels. Le conseil

régional ne remplace plus qu'avec des personnels intérimaires, qui ne connaissent pas les lieux et les protocoles sanitaires, accroissant les risques de contagion des élèves, étudiants et personnels. Il est urgent de recruter des personnels titulaires pour assurer le nettoyage et la désinfection des locaux.

Sur la DGFL : La dotation globale de fonctionnement n'augmente que mécaniquement pour s'adapter aux augmentations d'effectifs et de surfaces. Depuis 2012, le barème de base de la DGFL a été gelé.

Le présent rapport reconnaît « le caractère obsolète » de ce barème notamment du fait des réformes du lycée et du Bac avec une « décorrélation des mouvements démographiques et de l'enveloppe pédagogique ». Nous ne pouvons pas nous contenter de « mécanismes de soutiens aux établissements », il est urgent de revoir ce barème.

La FSU demande des groupes de travail sur ce sujet et est prête à y participer.

La FSU demande que ce barème de base soit revu à la hausse pour suivre l'inflation et que notamment les besoins de l'EPS soient réellement évalués afin que des mesures adaptées figurent dans la DGFL. La dotation de location des installations sportives est en légère augmentation, plus 3% par rapport à 2020. Cela ne compense pas les baisses successives antérieures, moins 23 % par rapport à 2016, elle reste insuffisante. Par ailleurs il n'y a toujours aucune information chiffrée pour les lycées Parisiens. Le groupe de travail sur les questions des installations sportives, annoncé il y a trois ans, n'a toujours pas été réuni !

Par ailleurs, nous souhaitons un bilan précis concernant le budget d'autonomie et d'avoir aussi un bilan du Fonds commun de fonctionnement, un bilan de la mission de lutte contre le décrochage scolaire et de faire un point sur le mode de calcul de la dotation solidarité (1200 élèves en +)

A propos de la crise sanitaire, les établissements ont engagé des dépenses nouvelles pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires. Il n'est pas acceptable que ces dépenses soient imputées aux budgets des établissements et que la Région se contente de « mesures d'accompagnement ». La FSU demande que les besoins soient évalués et que ces dépenses nouvelles soient financées entièrement par la Région, pour l'année en cours et pour 2021, sinon elles se feront au détriment du fonctionnement normal de l'établissement.

Sur le PPI : Nous sommes très inquiets. En mars 2017, un rapport pour le conseil régional faisait un constat, partagé par la FSU : un tiers des lycées était qualifié de vétuste, la moitié (197 exactement) demandait une rénovation lourde, 90.000 lycéens étaient attendus en plus d'ici 2027 avec un besoin de 21.600 places nouvelles. La Région a lancé un plan d'urgence dans le cadre du PPI.

Au CIEN de septembre 2019, un point précis avait été fait sur l'état d'avancement du PPI, rien pour ce CIEN. Pourquoi aucune information est-elle prévue pour cette séance ?

Rappelons que les personnels du lycée Rabelais, en grève aujourd'hui, répartis sur plusieurs établissements à la suite de la fermeture de leur lycée à cause d'un risque d'effondrement de la façade, subissent des conditions de travail très dégradées, jusqu'à quand ? Il y a eu beaucoup de promesses et pour l'instant aucun résultat.

Le *Dossier de presse de rentrée* de la Région annonce qu'il n'y a eu que 7 opérations livrées en 2020, ce qui est très peu au regard des urgences. Trop de lycéens étudient dans des conditions dégradées du fait de locaux inadaptés : salle de classe trop petite, isolations thermique et sonore à revoir, matériels pédagogiques insuffisants ou obsolète. Là aussi, la vétusté de ces équipements nécessite qu'un plan d'urgence soit mis en œuvre. Par ailleurs il est tout aussi urgent de revoir le cahier des charges de ces constructions où les malfaçons restent trop fréquentes, un seul exemple : jeudi dernier au lycée Saint-Lambert de Paris, un palier métallique s'est effondré blessant plusieurs élèves qui ont dû être évacués.

Pour ce qui est des installations sportives : peu d'annonce de rénovation intra-muros et lorsqu'un lycée est construit rien n'est indiqué sur les installations sportives prévues.

En revanche, là on ça ne dysfonctionne pas c'est le **financement des lycées privés** par la Région Ile-de-France.

La FSU dénonce le scandale des subventions qui sont attribuées à ces lycées car si, effectivement, les collectivités territoriales ont la possibilité de subventionner les établissements privés sous contrat de leur territoire – elles n'ont aucune obligation de le faire...

Ces subventions peuvent servir à financer soit des opérations de sécurisation (vidéosurveillance, badges, systèmes d'alerte PPMS) soit des opérations de rénovation, mise aux normes/réhabilitation avec, par exemple, la construction d'un bâtiment supplémentaire. Si certaines opérations peuvent s'entendre comme un « accès handicapés », d'autres sont scandaleuses car elles enrichissent de fait des associations privées (le plus souvent catholiques) déjà forts riches !

En 2019-2020, la Région Ile-de-France a consacré 3,5 millions d'euros dont plus de 3 millions uniquement pour de la rénovation. Ce qui, de fait, améliore le bâti et donc la valeur du bien ainsi que le prestige de lycées qui sont aussi des « usines à cash ». Lycées privés qui ont le bon goût de sélectionner leurs élèves par des frais de scolarité « hors-sol » de plusieurs milliers d'euros par an. Ainsi *l'Ecole Alsacienne* à Paris – plutôt connue pour accueillir des enfants d'ambassadeurs ou de ministres que des élèves de l'Education prioritaire – a reçu 50.000 euros de subventions publiques pour notamment refaire sa cour... Et déjà la Région annonce dans son *Dossier de presse de rentrée* qu'elle compte doubler ces subventions pour 8 millions d'euros.

La FSU s'oppose résolument à l'octroi de ces subventions lorsqu'il s'agit d'opération de rénovation et proposera un vœu à ce sujet.

De même, la Région se félicite, en cette rentrée, d'accélérer le « virage numérique des lycées » - enrichissant au passage la EdTech, et UNOWHY plus particulièrement... – mais la distribution à tous les élèves de Seconde et Première d'un ordinateur portable ne peut être l'unique solution apportée à la fracture numérique et aux effets de la crise sanitaire. De plus, cette décision a été prise sans aucune concertation avec les représentants des personnels or, rappelons la pertinence des analyses de la FSU sur la distribution des tablettes qui se sont vite révélées être des gadgets coûteux et inutiles. De même, nous restons opposés à la systématisation du manuel numérique comme manuel unique, dans tous les lycées y compris en professionnel, les enseignant.e.s doivent pouvoir avoir accès aux manuels papiers et numériques. En plus, il n'y a pas assez de licences par niveau pour couvrir toutes les disciplines et spécialités.

Autre point à l'ordre du jour : La convention relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et de la Région en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti

Le projet de convention qui nous est soumis s'appuie sur la loi du 5 septembre 2018 dont la FSU a dénoncé les conséquences sur l'existence du service public d'orientation de l'Education nationale et de l'ONISEP. Ses applications nous ont malheureusement donné raison, puisqu'elles ont abouti au démantèlement de l'ONISEP qui perd les 2/3 de ses emplois et à la mise en danger d'une information gratuite, objective et accessible puisque l'ONISEP ne produira plus de guides gratuits pour les élèves et les familles.

Cette convention, s'appuie sur un cadre national de référence, non négocié avec les partenaires sociaux qui entretient déjà une confusion dans les missions respectives de l'Etat et des Régions, par rapport à la loi. Toutefois la FSU qui s'est toujours impliquée dans les travaux de la commission SPRO se félicite qu'une concertation ait pu avoir lieu au cours de l'élaboration de la convention en Ile de France. Si un certain nombre de nos propositions ont été reprises, ce dont nous nous félicitons, il reste néanmoins plusieurs points problématiques que nous développerons ultérieurement : La conception d'une orientation scolaire pilotée par l'emploi local immédiat, le rôle des comités locaux du SPRO, la place du numérique, le recours privilégié aux Startup « en orientation », et la question de l'évaluation indépendante des actions menées.

La FSU interviendra plus longuement lorsque ce point sera traité et fera plusieurs propositions d'amendements pour améliorer cette convention.

Pour terminer : La FSU s'oppose **au projet de transfert de la santé en milieu scolaire de l'Education nationale vers les collectivités territoriales**. Elle refusera un scénario de décentralisation de la santé à l'École qui s'étendrait sur la totalité du champ, médecins et infirmier.es, y compris dans les établissements scolaires

La promotion de la santé à l'école relève en priorité des médecins et infirmier.es de l'éducation nationale (L 121-4-1 du code de l'éducation)

Les infirmier.es de l'éducation nationale doivent continuer à exercer au sein des établissements scolaires au service des élèves et de leur réussite. La politique éducative sociale et de santé est intégrée à la mission de l'École et doit rester sous la responsabilité et la gouvernance du ministère de l'Education nationale

